Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20220705-delib_20220707-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Madame Véronique DOCK, 1ère adjointe au Maire de Balan.

Présents : Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHIEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés
Avec pouvoir : Patrick MÉANT, Maire, pouvoir donné à Véronique DOCK
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELLY
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Bérengère MULLER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine BANCEL FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

2022-07-07 Subvention à l'association 'Club Philatélique de la Côtière.

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, informe les membres du conseil municipal que l'association 'Club Philatélique de la Côtière' a déposé une demande de subvention.

Pour rappel, cette association compte une vingtaine d'adhérents et se réunit au sein de l'Espace Associatif et Culturel de Balan tous les 1er lundis de chaque mois.

Au vu de l'ensemble des documents joints à la demande de subvention, Monsieur François FERRETTI propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'attribution d'une subvention pour un montant de 150 € à l'association 'Club Philatélique de la Côtière'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 5 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
La 1ère adjointe,
Véronique DOCK

MAIRIE DE BALAN AIN